

COMMISSION DES FINANCES  
-----

Séance du Vendredi 26 Décembre 1924.

La Séance est ouverte à 14 heures 10 minutes, sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOUMER. LEON PERRIER. BIENVENU MARTIN. LEBRUN. FERNAND FAURE. CUMINAL. HENRI ROY. DEBIERRE. PAUL PELISSE. LUCIEN HUBERT. BOUCTOT. R.G.LEVY. SCHRAMECK. FRANCOIS-MARSAL. ROUSTAN. PASQUET. SERRE. HENRY CHERON. DAUSSET. RAIBERTI. BLAIGNAN.

+\*\*\*\*\*+

EXAMEN DU PROJET DE LOI RELATIF

AUX MINES DE POTASSE D'ALSACE.- LECTURE DU RAPPORT DE M. L. PERRIER.- RENVOI DE LA SUITE DE LA DISCUSSION APRES COMPRESSION DU RAPPORT EN EPREUVES ET DISTRIBUTION AUX MEMBRES DE LA COMMISSION.

M. LEON PERRIER, RAPPORTEUR du projet de loi, adopté par la Chambre, relatif à l'amodiation des mines de potasse d'Alsace sous séquestre, donne lecture de son rapport sur ce projet.

Il s'agit, dit-il, d'une question d'ordre à la fois national et international. Je propose de la régler en organisant l'exploitation des mines de potasse d'Alsace dans les mêmes conditions que l'exploitation des mines domaniales de la Sarre, c'est-à-dire au moyen de la constitution d'un Office national.

M. PAUL DOUMER déclare, à propos d'un passage du rap-

port lu par M. LE RAPPORTEUR, qu'à son sens l'Etat peut être et est souvent, en fait, un bon industriel; si le même Etat est un piètre commerçant, cela tient à ce qu'il n'est pas animé de l'esprit de lucre.

D'autre part, M. PAUL DOUMER exprime l'avis qu'il ne faut pas que les différents services de l'Etat puissent contracter des emprunts spécialisés pour faire face à leurs besoins. Ces emprunts offrent, en effet, les plus graves dangers au point de vue du crédit général de l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR.- Ce qu'il faut surtout, c'est débarrasser nos industries d'Etat des entraves qui résultent pour elles de notre droit budgétaire. C'est seulement à cette condition que lesdites industries pourront établir leurs prix de revient avec une complète exactitude.

M. LE PRÉSIDENT.- Il importe cependant que les comptes des industries d'Etat soient arrêtés chaque année, ou, si l'on veut, après chaque campagne.

M. LE RAPPORTEUR.- Les modifications qui ont été déjà apportées successivement par le législateur aux règles applicables aux gestions industrielles de l'Etat montrent bien qu'on a reconnu la justesse du point de vue auquel je me place en cette matière.

En ce qui concerne, la faculté d'emprunt accordée aux régies industrielles, je crois qu'en temps normal elle aurait des effets intéressants.

M. FRANCOIS-MARSAL.- L'Etat industriel fabrique en général très bien. Mais il vend mal ses produits parce qu'il ne connaît pas ses prix de revient, dont personne chez lui n'a souci.

De là il résulte que si l'Etat fabrique supérieurement ce dont il a besoin pour la défense nationale et qui doit surtout approcher le plus possible de la perfection industrielle, en revanche, lorsqu'il s'agit d'extraire et de vendre par exemple de la potasse, l'Etat risque de se trouver inférieur à sa tâche qui est alors d'ordre essentiellement pratique.

M. PAUL DOUMER.- Il ne faudrait pas dire que les industries d'Etat n'ont aucun souci de leurs prix de revient. En réalité elles s'en occupent fort bien, ne serait-ce que pour établir leurs prix de vente.

M. BOUCTOT.- D'accord avec M. le Rapporteur sur la mode d'exploitation à adopter dans le cas spécial des mines de potasse, je ferai des réserves sur le principe général de la constitution d'Offices nationaux tels que celui qui nous est proposé aujourd'hui.

Sur la demande de M. ROUSTAN et d'accord avec M. LE RAPPORTEUR, il est décidé que le rapport dont lecture vient d'être donnée sera imprimé en épreuves et distribué aux membres de la Commission, la suite de la discussion étant renvoyée après cette impression et cette distribution. Mais il est entendu que ledit rapport sera déposé sur le bureau du Sénat dès sa prochaine séance.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il est certain d'interpréter fidèlement le sentiment de tous les membres de la Commission en félicitant M. le Rapporteur de son remarquable rapport. (Adhésion unanime).

Après un échange d'observations entre M. LE PRÉSIDENT, M. FERNAND FAURE et M. PASQUET, la

Commission décide que M. DEBIERRE, rapporteur spécial du budget de l'hygiène, sera chargé du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre, portant approbation de la convention intervenue entre l'Etat et la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy.

La séance est levée à 15 heures 1/2.

Le Président  
de la Commission des Finances.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. M. B.', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.